

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 19 (1878), p. 197-200

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1878__19__197_0

© Société de statistique de Paris, 1878, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 8. — AOUT 1878.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 JUIN 1878.

La séance est ouverte à quatre heures, sous la présidence de M. le D^r Vacher, vice-président.

M. le secrétaire général donne lecture du procès-verbal de la séance du 8 mai.

Après l'adoption de ce procès-verbal, M. Loua est invité à faire connaître les résolutions prises par les membres du bureau et du conseil dans la réunion du 22 mai. Notre collègue lit en conséquence le procès-verbal de cette réunion, ainsi que le programme des questions qui devront être traitées dans les trois séances publiques que la Société s'est proposé d'organiser, du 10 au 20 juillet, en vue de l'Exposition et auxquelles seront invités les statisticiens français et étrangers présents à Paris.

Ce procès-verbal est de nature à pouvoir être adopté dans sa teneur générale; toutefois le président demande qu'on joigne au programme la question des *tours*, qui, bien que devant être traitée dans un congrès spécial, pourrait être élucidée au point de vue de la statistique et rentre par conséquent dans les attributions de la Société. En parcourant le programme adopté, il remarque qu'une des questions, celle de la mortalité, se trouve inscrite dans le programme du congrès de démographie, mais il pense, conformément à l'avis de MM. Loua et Bourdin, que la Société de statistique ayant pour mission de s'occuper principalement des méthodes, tandis que le congrès de démographie se rattache plutôt aux conditions médicales, cette question ne peut faire double emploi.

Après quelques observations présentées par MM. Bourdin, Flechey et de Malarce, le président met aux voix les conclusions du procès-verbal en ce qui touche les séances publiques et le programme des questions, et la Société les adopte à l'unanimité des membres présents.

Ce point acquis, M. le président fait observer que les mesures votées pourraient entraîner quelques frais, et que l'assemblée ne lui paraît pas en nombre pour arrêter des stipulations financières; il croit donc qu'il conviendrait de provoquer une réunion spéciale, où tous les membres seraient convoqués pour délibérer à ce sujet

et prendre une résolution définitive. Conformément aux vœux qui viennent d'être exprimés, la Société décide que cette réunion extraordinaire aura lieu le jeudi 20 juin, à 4 heures du soir.

Il est procédé à l'élection de M. Frank Géraldy, ingénieur des ponts et chaussées, dont la candidature avait été présentée dans la séance du 8 mai; à l'unanimité, M. Frank Géraldy est nommé membre titulaire de la Société.

Le secrétaire général donne lecture d'une demande d'admission qui lui a été adressée par M. Gauthier Biers, chef de bureau de la statistique à la préfecture de la Seine. Conformément au règlement, le vote sur cette candidature est renvoyé à la prochaine séance.

Après le dépouillement de la correspondance, M. le secrétaire adjoint donne, sur l'invitation du président, la nomenclature des ouvrages offerts à la Société :

| | |
|------------------|---|
| ANGLETERRE. . . | <i>Journal de la Société de statistique de Londres</i> (1 ^{er} trimestre 1878). |
| SUÈDE | <i>Mouvement de la population en 1876.</i> |
| GRÈCE | <i>La Grèce à l'Exposition universelle de Paris en 1878</i> , par M. MANSOLAS. |
| | <i>Chambre des députés. Lois sur la réforme des institutions de prévoyance.</i> |
| ITALIE | <i>Lois sur les enfants illégitimes et abandonnés. Lois sur les maniaques et les aliénés.</i> |

M. LOUA dépose sur le bureau le dernier ouvrage publié par le service de la statistique générale de France, et qui inaugure, sous le titre d'*Annuaire statistique de la France*, une nouvelle série de travaux qui ne le cédera en rien aux séries précédentes. On peut même dire que son utilité est d'un caractère encore plus général, car dans un format commode le premier de ces *Annuaire*s, celui de 1878, présente la condensation méthodique et raisonnée de toutes les statistiques publiées par les divers ministères, et contient en outre un grand nombre de documents jusqu'alors inédits ou d'informations entièrement nouvelles. Il suffira de citer, à cet égard, la statistique des cultes et celle de l'instruction publique à tous les degrés, qui avait été interrompue depuis 1865; la statistique des beaux-arts, qui a été faite de toutes pièces avec les éléments recueillis sur place, et qui n'avait jamais été entreprise; la statistique des haras, celle des postes et télégraphes; un grand nombre de statistiques se rattachant aux finances; la statistique des assurances, etc., etc. On voit déjà que par la multiplicité des matières traitées, le nouvel *Annuaire* l'emporte sur tous les ouvrages de ce genre publiés en France ou à l'étranger. On peut dire qu'aucun fait statistique important ne lui a échappé.

Parmi les recueils déjà connus, le *Statistical abstract* anglais et l'*Exposé comparatif*, publié par le ministère du commerce de France, rendent aux statisticiens qui veulent se rendre compte de l'ensemble des choses, les services les plus marqués; mais il ne faudrait pas comparer ces recueils, qui ne fournissent que des aperçus généraux, avec le présent *Annuaire*, qui, à côté de ces résumés, renferme les détails les plus étendus, non-seulement sur le pays tout entier, mais sur ses diverses régions. Faute de pouvoir descendre à l'arrondissement ou au canton, et encore certains tableaux sont-ils établis par arrondissement, on a pris pour unité territoriale le département. Cette division, si naturelle et si commode, a été adoptée dans toutes les parties de l'ouvrage, à l'exclusion des divisions par diocèses, cours d'appel, académies, commandements militaires, etc., qu'on trouve dans les ouvrages spéciaux, mais avec des indications suffisantes pour les rétablir au besoin. C'est là un

avantage précieux pour les recherches et qui se prête notamment à toutes les représentations graphiques qu'on voudrait faire avec les données de tout genre qui sont contenues dans les tableaux.

On s'est rattaché dans le choix de ces derniers à toutes celles qui intéressent la statistique, en ne laissant de côté que les documents purement administratifs. Dans tous les cas, si quelques détails avaient été oubliés, l'*Annuaire* donne le moyen de se reporter aux publications qu'on a résumées, en donnant, pour chacune des divisions de l'ouvrage, l'indication exacte des sources; or, il n'est pas nécessaire d'insister sur l'utilité de ces mentions qui font connaître, d'un seul coup d'œil, l'abondance des richesses statistiques de la France, qu'on ne méconnaît généralement que parce qu'elles sont disséminées un peu partout.

A cet avantage de réunir tant de documents épars, l'*Annuaire* en joint un autre qui n'est pas moins appréciable, c'est de présenter ces documents d'après un plan uniforme qui se prête aux comparaisons exactes. Pour parvenir à ce résultat, il a fallu souvent procéder à une refonte totale des documents primitifs, et comme un pareil travail ne pouvait se faire sans contrôle, les tableaux ainsi transformés ont été soumis aux chefs de service compétents, et n'ont été publiés qu'après avoir reçu leur entière approbation.

Ce n'est pas la seule précaution qui ait été prise pour rendre l'*Annuaire* digne des savants auxquels il s'adresse. Comme il est du plus haut intérêt de comparer les résultats les plus récents aux résultats antérieurs, on a fait, dans presque tous les tableaux, le rappel de ces années; dans quelques-uns même la statistique embrasse une très-longue période et fournit ainsi un tableau d'ensemble qui porte sur une masse considérable de faits comparables.

Quelques mots maintenant de la disposition matérielle de l'*Annuaire*. Non-seulement on y trouve un sommaire général qui renvoie immédiatement aux grandes divisions de l'ouvrage, mais une table analytique complète des subdivisions et des tableaux, et enfin une table alphabétique destinée à faciliter les recherches spéciales.

Chaque grande division, ainsi que chaque subdivision, est précédée de son titre, de sa table des matières, de l'indication des sources, de sorte que chacune d'elles, quoique concourant à l'ensemble, forme une sorte de livraison séparée.

En un mot, on n'a rien négligé pour rendre facile la lecture de si nombreux documents, et si ce premier volume offre encore quelques lacunes et quelques imperfections, on s'efforcera de les réparer dans les volumes à venir.

En terminant, M. Loua déclare n'avoir qu'effleuré son sujet, qu'il a traité un peu à bâtons rompus, mais il croit en avoir assez dit pour faire apprécier le nouveau service que vient de rendre au public le Bureau de la statistique générale de France.

M. le président remercie vivement M. Loua de sa communication et le prie de l'insérer dans le procès-verbal avec tous les développements qu'elle comporte. Les nombreux lecteurs de l'*Annuaire* ne pourront que lui en être reconnaissants.

En ce qui le concerne personnellement, il ajoute qu'il a déjà pris connaissance de l'*Annuaire*, dont un exemplaire lui a été transmis par le directeur de la statistique générale, et il s'estime heureux, comme député, d'avoir contribué à faire voter le crédit nécessaire à l'impression de cet important ouvrage.

MM. WILSON et BOURDIN joignent leurs félicitations à celles du président.

M. Bourdin ayant demandé si l'*Annuaire* pourrait être trouvé en librairie, M. Loua répond qu'il croit savoir que l'administration est dans l'intention de mettre en vente la moitié des volumes tirés.

La séance est levée à 6 heures et demie.

II.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 1878.

La Société s'est réunie le 20 juin, à 4 heures du soir, sous la présidence de M. le D^r Lunier.

M. le secrétaire général lit la partie du procès-verbal de la séance du 12 juin, concernant les mesures à prendre pour l'organisation des trois séances publiques qui doivent être tenues à l'occasion de l'Exposition, du 10 au 20 juillet prochain, date à laquelle les statisticiens étrangers qui font partie de la commission permanente du congrès de statistique se trouveront à Paris.

Considérant que la tenue de ces séances, aussi bien que le programme des questions à y traiter, ont déjà été adoptés, il fait observer qu'il ne reste plus à statuer que sur les crédits nécessaires.

A ce sujet, M. le président annonce le résultat des démarches qu'il a faites auprès du secrétariat de l'Exposition universelle, en vue d'obtenir pour la Société de statistique un local au palais des Tuileries. Il explique qu'à la condition d'obtenir le patronage du Gouvernement, il n'y aura aucune dépense à faire, soit pour le local, soit pour les accessoires, et que le tout se bornera aux menus frais résultant des circulaires, convocations, etc. Dans ces circonstances, il y a lieu de laisser au bureau le soin de s'occuper de ces détails.

Ces conclusions sont votées à l'unanimité des membres présents.

M. le secrétaire général fait observer que cette séance devant être la dernière réunion régulière de l'année, il y a lieu de voter sur la nomination de M. Gaultier Biers, dont la candidature avait été présentée à la dernière séance. Il propose en même temps, avec lettre à l'appui, la candidature de M. Karatchousky, ancien membre du comité central de statistique de Saint-Petersbourg et qui a prouvé sa compétence par un certain nombre d'ouvrages spéciaux. Le concours de ce membre pouvant être très-utile à la Société, on pourrait, par une dérogation au règlement qui n'est pas sans exemple, procéder immédiatement à sa nomination. Ces observations sont prises en considération, et le nouveau candidat est, à l'unanimité, élu membre titulaire de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, une conversation s'engage entre plusieurs membres sur des points déjà réglés ou qui se rapportent à la confusion que pourrait produire, en présence des conférences publiques de la Société de statistique, le congrès démographique organisé par quelques-uns de ses membres. On a paru comprendre, d'un commun accord, que cette discussion d'ordre tout intérieur ne devait pas être insérée au procès-verbal.

La séance est levée à 6 heures.
